SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUSIGNY-SUR-BARSE DU 24 MARS 2023

La réunion a débuté le 24 mars 2023 à 18H00 sous la présidence du Maire, Madame TRESSOU Marie-Hélène.

Présents:

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
COLLIN Adeline
GNAEGI Eric
GROSSET Joëlle
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
TRESSOU Marie-Hélène

Absents

HUGOT Damien
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MARNOT David
MAYEUR Sébastien

Absents représentés :

CHARVOT Catherine donne pouvoir à BOUMAZA Malika MARNOT Aurore donne pouvoir à COLLIN Adeline ROGER Anne donne pouvoir à TRESSOU Marie-Hélène VERHEECKE Bénédicte donne pouvoir à GROSSET Joëlle

Le quorum (majorité des 19 membres en exercice) est atteint. La séance est ouverte.

Ordre du jour:

- 1. Désignation du secrétaire de séance,
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023,
- 3. Travaux de rénovation des ouvertures des bâtiments scolaires et périscolaire maternelle

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	14	14	0	0	0

Secrétaire de séance du 16 mars 2023 : Madame Catherine CHARVOT

Secrétaire du jour : Monsieur Rémi JOHNSON

2/ Approbation du procès- verbal de la séance du 16 mars 2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	14	14	0	0	0

3 / Travaux de rénovation des ouvertures des bâtiments scolaires et périscolaire maternelle

N° de délibération : 2023_12

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	13	13	0	0	1

Madame Anne ROGER ne prend pas part au vote

Exposé

Par délibération du 4 novembre 2022, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur des travaux de rénovation des bâtiments scolaires et périscolaire maternelles pour un montant total de 89.200 € TTC.

La définition du besoin connaît une évolution ainsi que le plan de financement et les partenaires financiers qui peuvent être sollicités par la commune.

Par conséquent une nouvelle consultation a été lancée. Trois entreprises ont soumissionné. L'analyse des offres permet de retenir l'entreprise Guilleminot pour un montant total HT de 70.032,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel peut ainsi être révisé comme suit :

Plan de financement prévisionnel

M2023-01 - Fermetures des bâtiments scolaires et périscolaire - Ecole maternelle

DEPENSES			RECETTES		
	€HT	€TTC		€	%
			DETR/Fonds vert (20% des dép HT)	14.006	16,67
			Conseil régional	14.006	16,67
	70.032	84.038	Conseil Départemental	14.006	16,67
			Troyes Champagne Métropole	14.006	16,67
			Charge résiduelle	28.014	33,32
TOTAL	70.032	84.038	TOTAL	84.038	100

Au bénéfice de ces informations, le Conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération 2022-54 du 4 novembre 2022 relative aux travaux de Fermetures des bâtiments scolaires et périscolaire Ecole maternelle,
- d'accepter la proposition de l'entreprise Guilleminot pour cette opération pour un montant prévisionnel de 70.032 € HT soit 84.038 ,40 € TTC
- de proposer au vote du BP 2023 l'inscription des dépenses en lien avec ce projet
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute subvention en lien avec ce projet
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à la passation et à l'exécution du marché et tout document en lien avec l'exécution de cette opération.

Les sujets étant épuisés, Madame le Maire lève la séance à 18H2O

M. Rémi JOHNSON Secrétaire de séance Mme TRESSOU Marie-Hélène, Maire